



Délibération n°16

Conseil Municipal du 31 mai 2021

Service des sports

Domaine de compétence :

7 - Finances locales

Le Lundi Trente et Un Mai deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
20/05/2021

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 03/06/2021

**Présents** : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, **Conseillers municipaux**.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

**Absent (s) excusé (s) :**

**Absent (s) non excusé(s) :** Monsieur Xavier BRASSART

**Votants :** 32

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Michel GOSSELIN.

Objet : Aire de carénage- délibération de nouveaux tarifs pour le nouveau Boat-Lift

Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Le remplacement de l'ancien élévateur à bateaux de type « Roulev » par un nouvel engin de marque Boat-lift nécessite de remettre à jour les tarifs pour l'utilisation et les manœuvres de mises à l'eau et hors d'eau

**Vu** l'article R612-2 du code des ports maritimes.

**Vu** l'avis de la commission « marine » du 14 avril 2021.

**Considérant** que le département du Pas de calais a remplacé l'ancien élévateur à bateaux de type « roulev » par un élévateur à bateaux de type « Boat-lift » plus

moderne et d'une capacité supérieure.

**Considérant** que le département concède à la ville d'Etaples/mer la surface de l'aire de carénage et les opérations de mise en carénage des bateaux de plaisance mais aussi des bateaux de professionnels : pêche, phares et balises, société privée...

**Considérant** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour l'utilisation du nouvel engin mais aussi de tous les services qui pourraient s'y ajouter.

**Après en avoir délibéré,** le conseil municipal décide d'approuver les tarifs de l'utilisation du nouveau Boat-Lift et des différents services pouvant s'y rapporter

**La délibération est adoptée par 29 voix pour, 2 contre et 1 abstention.**

Vu pour être affiché le 3 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.